

Philippe Huppé  
Député de l'Hérault

Monsieur Carl-Otto Gensch  
Oeko-Institut e. V.  
Yifaat Baron  
P.O. Box 17 71  
D - 79017 Freiburg - Allemagne

Paris, le 11 mai 2021

Monsieur,

La commission européenne a confié à votre Institut l'organisation d'une consultation relative à l'exemption à la Directive européenne RoHS (2002/95/CE) qui vise à limiter l'utilisation de six substances dangereuses dont le plomb.

L'objectif de cette directive est d'éviter le déversement de substances dangereuses dans l'environnement, via les décharges publiques notamment. Dans ce but, cette directive est essentielle. Pour autant, il me semble que l'exemption qui est accordée à l'utilisation du plomb qui entre, comme vous le savez dans la composition du cristal, demeure aujourd'hui aussi indispensable. Cette exemption s'avère en effet nécessaire pour préserver notamment les savoir-faire exceptionnels des cristalleries mais aussi les bijoux de notre patrimoine que sont les vitraux et qui représentent l'excellence française.

Ce sujet, ainsi que j'avais pu l'aborder dans le rapport « *France, métiers d'excellence* » que j'ai adressé au Premier ministre à la suite de la mission qu'il m'avait confiée en 2018, est sensible mais il me semble nécessaire de porter à votre connaissance l'importance patrimoniale, historique et économique des savoir-faire liés à la cristallerie et aux vitraux en France.

Les manufactures françaises de cristal, telles que Baccarat, Saint-Louis, Daum ou Meisenthal sont dépositaires de savoir-faire exceptionnels qui sont inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. En outre, elles emploient directement dans notre pays 1800 salariés et génèrent près de 5000 emplois indirects. Elles sont une vitrine exceptionnelle de la France et doivent le demeurer.

La France, c'est aussi le pays de cathédrales. À ce titre, notre pays possède la plus grande surface de vitraux au monde. Leur entretien et leur restauration, comme vous le savez probablement, nécessitent l'utilisation du plomb. La cathédrale Notre-Dame de Paris qui a subi le tragique incendie que vous connaissez en est l'un des plus brillants exemples.

Ainsi, j'ai souhaité vous rappeler l'ensemble de ces éléments qui vous permettront, je l'espère, de porter un avis qui devra prendre en compte l'avenir du patrimoine et de l'excellence française.

Ne doutant de l'attention que vous prêterez à ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Philippe Huppé

